

01 AOUT 2007

CABINET SOREL

Société Anonyme au capital de 1.000.000 €

59, rue la Boétie 75008 PARIS

R.C.S. PARIS B 592 040 778

N° DE DÉPOT 69949

SSB 4,77

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 17 NOVEMBRE 2006**

L'an deux mille six, le dix sept novembre à quatorze heures trente, les Administrateurs de la société se sont réunis, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Christophe GANSMANDEL
- Monsieur Philippe LEBLANC
- Monsieur Gérald PLANCHENAULT
- Mademoiselle Nejma ANICHINI

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Monsieur Christophe GANSMANDEL préside la séance.

Le Président donne lecture du procès-verbal de la délibération de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rémunération de Monsieur Bruno CHENIN
2. Nomination d'un Directeur Général
3. Questions diverses

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'octroyer à Monsieur Bruno CHENIN une prime de 15.000 euros qui lui sera versée avant la fin de l'année.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer Mademoiselle Nejma ANICHINI en qualité de Directeur Général délégué. Sa fonction prendra fin en même temps que le mandat du Président.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les Administrateurs.

Le Président :

Les Administrateurs :

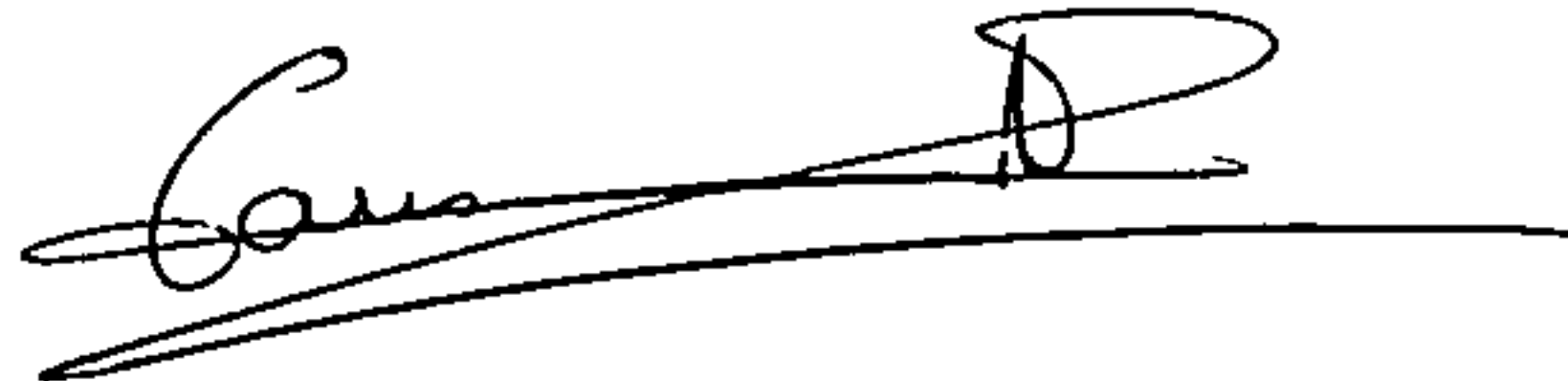
C. GANSMANDEL

P. LEBLANC

G. PLANCHENAULT

N. ANICHINI

Pour copie certifiée conforme

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Gansmandel', is written over a horizontal line. The signature is stylized with a large 'C' and a long horizontal stroke.